

RÈGLEMENT DES COMPÉTITIONS SPORTIVES CHAMPIONNAT DE FRANCE INDIVIDUEL 1ère DIVISION SAISON SPORTIVE 2023/2024 (DU 01.09.2023 AU 31.08.2024)

1- DÉFINITION

Le championnat de France individuel 1ère division est le championnat déterminant pour les sélections internationales. C'est la compétition nationale de référence du plus haut niveau.

Il permet de dégager une élite qui représentera la France dans les compétitions internationales et de décerner « le » titre de champion de France (un par catégorie de poids et par sexe).

Les athlètes sélectionnés pour participer au championnat de France 1ère division font partie du très haut niveau sportif du judo français (Ils déterminent le classement des 32 premiers(ères) français(es) par catégorie de poids).

2- SEXE :

FÉMININ ET MASCULIN

3- ANNÉES DE NAISSANCE :

CADETS 3ÈME ANNEE, JUNIORS ET SENIORS

Cf. Tableau récapitulatif des contrôles d'engagements

4- NATIONALITÉ : FRANÇAISE EXIGÉE

Au niveau de la phase nationale.

5- GRADES - LICENCES - IDENTITÉ - CERTIFICAT MÉDICAL

Ceinture verte minimum.

- Deux années de licence FFJDA, dont celle de l'année en cours.
- Contrôle de l'identité du licencié par l'intermédiaire du passeport sportif ou de tout autre support permettant de justifier l'identité
- Certificat médical d'Absence de Contre-Indication (CACI) à la pratique du judo ou questionnaire médical annuel établi à la prise de licence en fonction du règlement médical

Règlement médical – Titre II – Article 7 et suivants

6- PARTICIPANTS

Sont autorisés à participer par catégorie :

- 10 premiers de la ranking list Séniors.
- Podium du championnat de France 1ère division N-1
- Qualification via les régions : 4 pour l'Ile de France, 1 pour les autres régions.
- Podium du championnat de France 2ème Division.
- Titulaire Europe ou Monde Juniors et -23 de l'année de référence.
- Podium du championnat de France Juniors en HQ (non éligible au FND) si l'athlète n'est pas dans les critères cités ci-dessus.
- Spécificités Ultramarins Antilles-Guyane = 1 judoka Réunion-Mayotte = 1 judoka Nouvelle-Calédonie = 1 judoka.

Les ligues pourront remplacer leurs forfaits jusqu'à la date de fermeture de l'extranet.

Exceptionnellement, pour des raisons sportives, le Directeur Technique National peut qualifier « hors quota » des combattant(e)s supplémentaires.

7- CATÉGORIES DE POIDS

Pas de surclassement de poids possible.

Féminines : -48kg ; -52kg ; -57kg ; -63kg ; -70kg ; - 78kg ; +78kg

Masculines : -60kg ; -66kg ; -73kg ; -81kg ; -90kg ; -100 kg ; +100kg

Une pesée aléatoire pourra être mise en place par l'organisateur le jour de la compétition (4 judokas par catégorie de poids à l'exception des catégories lourdes).

Cette pesée aléatoire fera l'objet d'une information par circulaire définissant les modalités et les horaires. Une marge de 5% sera acceptée.

8 - ARBITRAGE

Règles d'arbitrage de la FIJ et de FRANCE JUDO

[Site FFJDA Onglet SPORTIF/Arbitrage/Règlements](#)

Judogi blanc et bleu obligatoires (le judoka premier appelé est en judogi blanc).

9- TEMPS DU COMBAT

Féminines et masculins : 4 minutes Avantage décisif

Récupération : dix minutes obligatoires entre deux combats.

10- FORMULE DE COMPÉTITION

Tableau à double repêchage

11 - ÉPREUVE DE QUALIFICATION ET ENGAGEMENT

- Sélection régionale
- Championnat de France individuel 2ème Division,
- Championnat de France Juniors,
- Championnat d'Europe et du Monde Juniors,
- Ranking list nationale

Confirmation de l'engagement obligatoire via l'extranet fédéral sous la responsabilité de la ligue.

12 - RELATION GRADE CHAMPIONNAT :

OUI